SIAEP ARGENTRÉ SUD
53960

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le jeudi 26 octobre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de BONCHAMP-LES-LAVAL, siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Gérard MORIN,

Etaient présents : Mmes Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU BOULVRAIS, Annette CHESNEL, Monique GOUGET,
Mrs Jean-Yves BOUVIER, Sébastien FOURMONT, Noël GEORGES DIT SOUDRIL, Gérard MORIN, Roland PESCHARD, Jean-Claude PEU, Jean-Paul PINEAU, Pascal RIBOT, Philippe SAUVAGE, délégués titulaires

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Jean-Marc COIGNARD pouvoir à Monsieur Gérard MORIN
Monsieur Bernard FOUCAULT pouvoir à Monsieur Pascal RIBOT
Monsieur Christian LEFORT pouvoir à Madame Monique GOUGET
Monsieur Michel FORET pouvoir à Monsieur Sébastien FOURMONT
Monsieur Rémy LENORMAND pouvoir à Monsieur Philippe SAUVAGE

Absents excusés :
Monsieur Pascal FOUCAULT
Monsieur Eric LEMOINE
Monsieur Daniel GUÉRIN
Monsieur Michel PERRIER
Monsieur Michel ROCHERULLÉ

Absent :
Madame Maryline DAUPHIN

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18

La séance est ouverte à 9 heures 30

Délibération 2017/30

Objet : RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ANNEE 2016 – SERVICE EAU POTABLE

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, en son article 73, impose de présenter à l'organe délibérant un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette procédure favorise la transparence de l'information envers les élus et les consommateurs.

L'A.T.D. (Agence Technique Départementale) nous a transmis l'analyse du tableau de suivi pour l'année 2016.

Aussi, après en avoir pris connaissance,

Le Comité Syndical prend acte du rapport annuel pour l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport sera transmis au Conseil Municipal de chaque commune adhérente au S.I.A.E.P d'ARGENTRÉ SUD.

Pour extrait conforme

Le Président, Gérard MORIN

SYNDICAT A.E.P. ARGENTRÉ-SUD
Siège : Mairie BONCHAMP-LES-LAVAL

PREFECTURE
- 2 NOV. 2017
de la MAYENNE

SIAEP D'ARGENTRE SUD
Rapport annuel

ARRIVÉE COURRIER
19 OCT. 2017
SIAEP Argentré/Sud

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

le 26 octobre 2017
le Président, Gérard MORIN

SYNDICAT A.E.P. ARGENTRÉ-SUD
Siège : Mairie
LOUVERNÉ-LES-LAVAL

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 3 juillet 2017

EXERCICE

2016

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Agence technique départementale de l'eau de la Mayenne

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SIAEP D'ARGENTRE SUD

Rapport annuel
EXERCICE
2016

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
  - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - FRAIS D'ACCES AU SERVICE 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 10**
  - QUALITE DE L'EAU 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 11
  - PERFORMANCE DU RESEAU 13
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 14
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 15**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 15
  - ETAT DE LA DETTE 15
  - AMORTISSEMENTS REALISES ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

SIAEP D'ARGENTRE SUD

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP D'ARGENTRE SUD regroupe les communes de ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, FORCE, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, PARNE-SUR-ROC, LOUVIGNE et SOULGE-SUR-OUETTE.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 960 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2016. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des accessoires hydrauliques, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil, du matériel de traitement, du matériel tournant, Peinture des ouvrages hydrauliques, Peinture menuiseries métalliques
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de neutralisation et de stérilisation, des matériels tournants, du matériel de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Prélèvement Montroux Prélèvement en nappe souterraine	85	549 135	493 181	-10,19 %	
Total des prélèvements [m³]		**549 135**	**493 181**	**-10,19 %**	

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]
LAVAL	339 891	393 825

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Prélèvement Montroux Prélèvement en nappe souterraine	1 500	538 860	490 417	-8,99 %	

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation
Ressources propres	538 860	490 417	-8,99 %
Importations	339 891	393 825	+15,87 %
Total général	**878 751**	***884 242***	**+0,62 %**

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 819	6 537	+12,34 %
Nombre d'abonnements non domestiques	688		
Nombre total d'abonnements	**6 507**	**6 537**	**+0,46 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

ARGENTRE	1 219
BAZOUGERS	504
BONCHAMP-LES-LAVAL	2 646
FORCE	499
LA CHAPELLE-RAINSOUIN	176
LOUVIGNE	442
PARNE-SUR-ROC	575
SOULGE-SUR-OUETTE	476
Total des abonnés	**6 537**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2015	2016	Variation
Volume produit	538 860	490 417	-8,99 %
Volume importé	339 891	393 825	+15,87 %
Volume exporté	- 10 294	- 12 777	+24,12 %
Volume mis en distribution	**868 457**	**871 465**	+0,35 %
Volume total vendu aux abonnés	**773 206***	**699 078**	**-9.59 %**

*Volume relevé, annoncé par SAUR

La consommation moyenne par abonnement est de : 107 m³ par an. Elle était de 119 m³ en 2015.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]
SIAEP DE MESLAY OUEST - LA CROPTE		
SIAEP DE MONTSURS	10 294	12 777
Volume total exporté	- 10 294	- 12 777

LONGUEUR DU RESEAU

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	419,0	424,0	+1,18 %

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2017, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de -0,37 % par rapport aux tarifs de base.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2017 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 34,87 €.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2016	1er jan 2017
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2016	1er jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,00	28,90	-0,34 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	0 à 999 999 m³	0,770	0,767	-0,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,09	28,00	-15,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	0 à 999 999 m³	0,3585	0,32	-10,74 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,03	0,034	+13,33 %
	Fonds départemental [€/m³]	0,2778	0,27	-2,81 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2016	1er jan 2017	Variation
Exploitant	121,40	120,94	-0,38 %
Collectivité	76,11	66,40	-12,76 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	4,08	+13,33 %
Fonds départemental	33,34	32,40	-2,82 %
TVA	12,89	12,31	-4,50 %
Total [€ TTC]	**247,34**	**236,13**	**-4,53 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,15 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *1,97 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0020 €/l*

Répartition au 1er janvier 2017

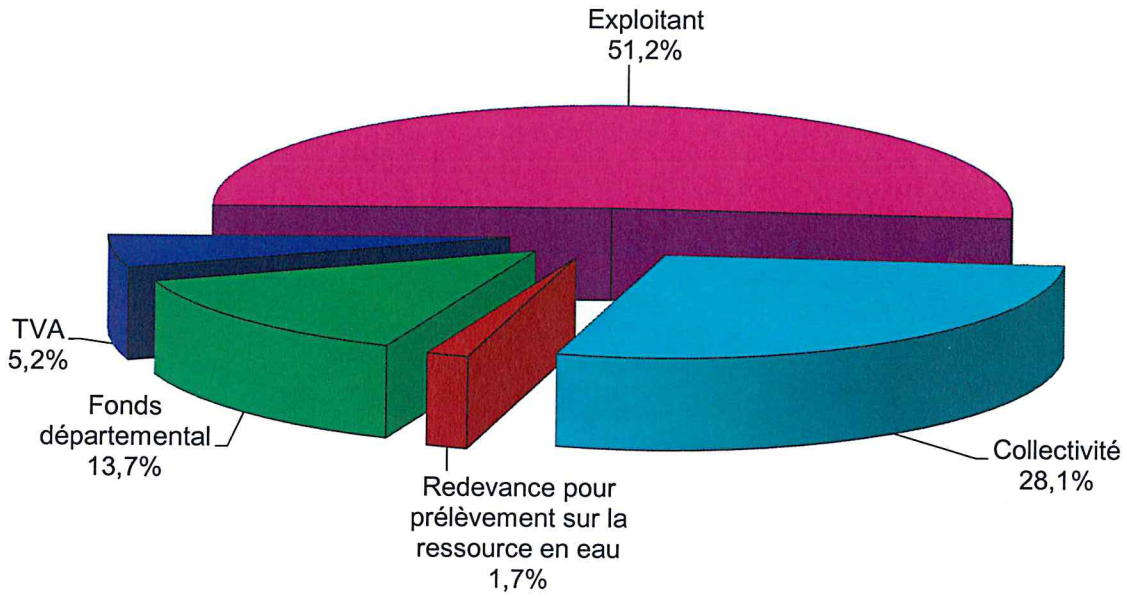

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2016	1er jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,00	28,90	-0,34 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	0 à 999 999 m³	0,770	0,767	-0,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,09	28,00	-15,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	0 à 999 999 m³	0,3585	0,32	-10,74 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,03	0,034	+13,33 %
	Fonds départemental [€/m³]	0,2778	0,27	-2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2016	1er jan 2017	Variation
Exploitant	121,40	120,94	-0,38 %
Collectivité	76,11	66,40	-12,76 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	4,08	+13,33 %
Fonds départemental	33,34	32,40	-2,82 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,87	14,29	-3,90 %
Total [€ TTC]	**285,32**	**274,11**	**-3,93 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,15 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,28 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2017

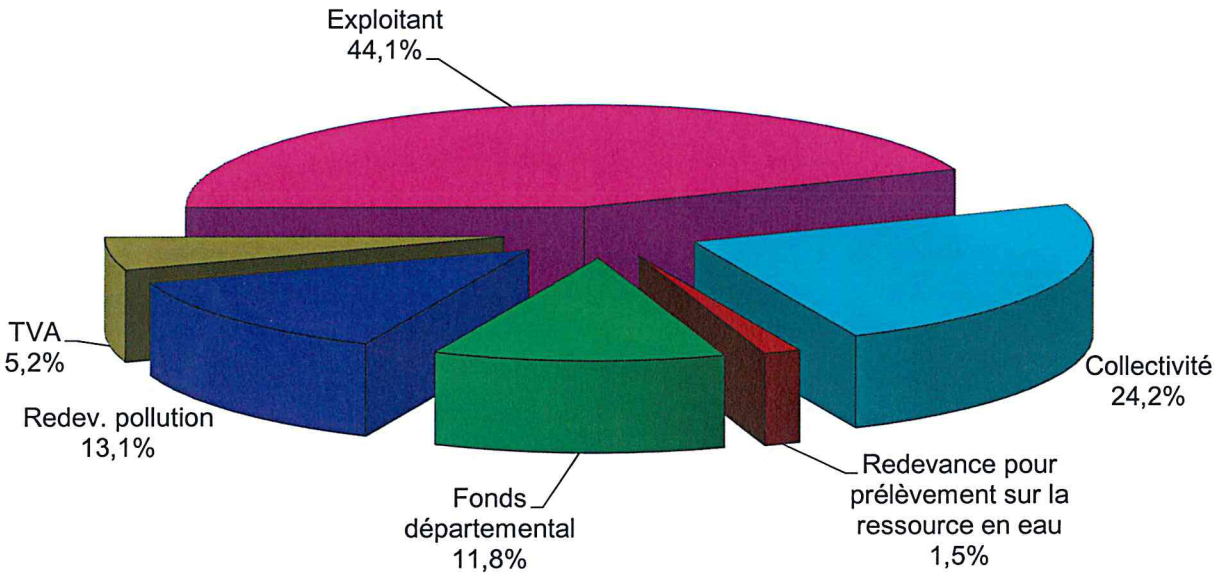

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	513 284,08 €	584 244,92 €	+13,82 %
dont abonnements	221 000,69 €	219 796,60 €	-0,54 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 41 936.14 €	135,96 €	+ 99.68 %
Total recettes de vente d'eau	471 347.94 €	584 380,88 €	+23.98 %

Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	814 252,05 €	395 176,70 €	-51,47 %
dont abonnements	176 498,15 €	192 570,49 €	+9,11 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	38 880.05 €	324 896,88 €	+735.64 %
Recettes de volume exporté	6 666,86 €		
Total recettes de vente d'eau	859 798.96*	720 073,58 €	-16.25 %

*Recette surestimée du fait des opérations de fin de contrat (sur 14 mois)

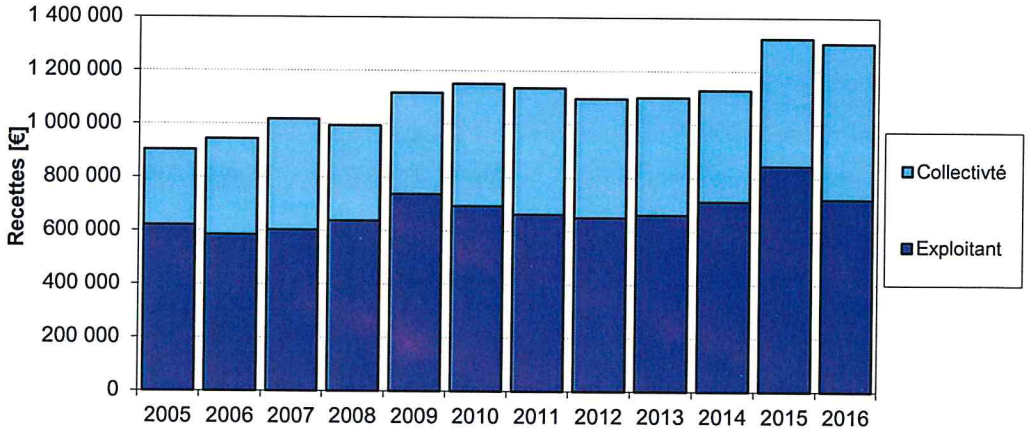

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	9	0	100 %	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis LAVAL

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Prélèvement Montroux

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
91 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**100**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU

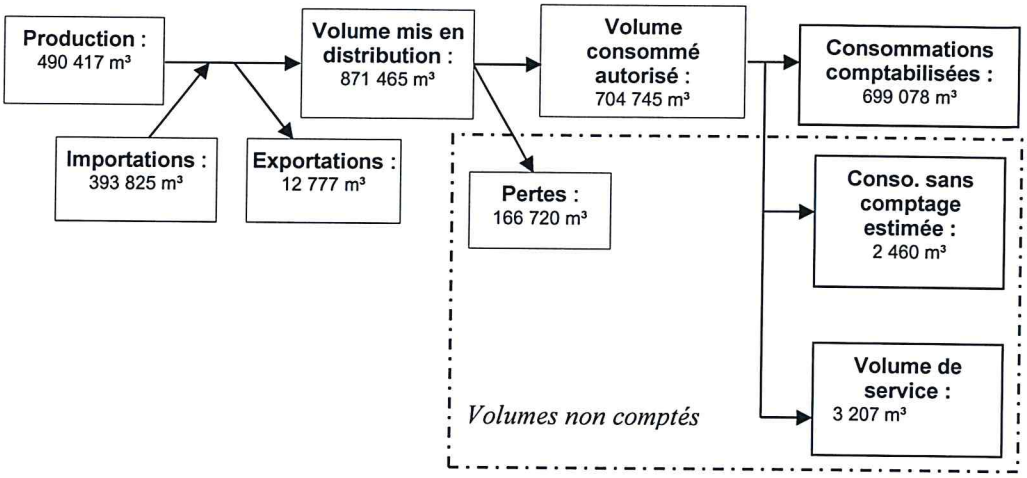

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 207 m³ par l'exploitant.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	83,3 %	84,1 %	80,8 %	89 %	81.1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	0,9	1,2	0,6	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	0,9	1,1	0,6	1,1

- indice linéaire de consommation=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,9	4,7	4,8	5,0	4,6
Seuil de rendement [%]	66,0 %	65,9 %	66,0 %	66,0 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,375	0,506	3,317	15,133	0,370

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,0 %
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

La liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice figurent en page 76 à 78 du rapport annuel du délégataire.

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Délégation Territoriale de la Mayenne

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2016

SIAEP D'ARGENTRE-SUD

Secteur d'ARGENTRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de : ARGENTRE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par : VEOLIA EAU - CIE GLE DES EAUX.

L'eau distribuée provient de :

Captage de "Montroux" à Argentré - périmètres de protection instaurés

L'eau brute captée subit un traitement d'adoucissement et de chloration avant distribution.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS (Agence Régionale de Santé) est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur 56 paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant des prélèvements du contrôle sanitaire de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Ces résultats sont également en ligne sur le site : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

CONSEILS

- Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, leur remplacement est à réaliser dans les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas de non-respect de la réglementation. L'usage d'un puits privé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2016

Eau de bonne qualité, conforme aux limites de qualité réglementaires.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2016 POUR QUELQUES PARAMETRES

Bactériologie

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité aux limites de qualité	100	%

Nitrates

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Conforme à la limite de qualité

Minimum	18,6	mg/l
Moyenne	25	mg/l
Maximum	28,2	mg/l

Pesticides

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Conforme à la limite de qualité

Taux de conformité	100	%
Molécules concernées par une non conformité	Valeur maximale	Nombre de jours de non conformité

Fluor

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,04	mg/l

Dureté

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), ou degré hydrotimétrique (DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau calcaire, dureté moyenne

Minimum	24,2	°F
Moyenne	25,8	°F
Maximum	26,9	°F

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).